

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Samedi 7 décembre 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Marc Dalphin, M^{me} Vanessa Ischi Kaplan, MM. Jean-Pierre Lyon et François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Christian Ferrazino, vice-président, MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 7 décembre 2002, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous prie de me pardonner, Monsieur le président – et je m’adresse aussi à vos collègues – car je croyais qu’il n’y avait pas de communications du Conseil administratif à 20 h 30, c’est pourquoi j’ai voulu vous les transmettre à la fin de la session précédente. J’ai deux points à aborder brièvement.

Le premier concerne la Maison des associations. Ce matin, j’ai entendu M. Pattaroni en parler en affirmant qu’il y avait un déficit important dans les comptes de cette institution. Non! Pour l’exercice 2002 – nous sommes bientôt à la fin de décembre – il y a pour l’instant un boni de 29 000 francs. Il n’y a donc pas de déficit. Il est vrai qu’il se pose d’autres problèmes à la Maison des associations. Ce sont peut-être des conflits de pouvoir, de personnes. Je peux vous dire que le Conseil d’Etat et le Conseil administratif, dans les semaines qui viennent, feront tout pour rétablir le calme.

Je vous livre ma deuxième information. C’est l’Office de l’état civil qui va dorénavant s’occuper des passeports. M. le maire a fait une communication l’autre jour à ce sujet, et je vous rappelle – parce que, à ce sujet-là aussi, j’ai entendu des propos inexacts – que cette question des passeports rapportera environ 700 000 francs à la Ville de Genève. Nous avons trouvé un local en face de la Mairie des Eaux-Vives, et le budget de fonctionnement de ce bureau se montera environ à 400 000 francs. Vous voyez donc que c’est une opération fructueuse pour la Ville de Genève.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B)¹.

Troisième débat

M. Jean-Pascal Perler, rapporteur général (Ve). J'interviens en tant que rapporteur général pour la troisième fois aujourd'hui, et certainement la dernière. Je tenais à faire un très bref résumé global, de mémoire, des discussions qui ont eu lieu au deuxième débat. Ce sont 26 amendements qui ont été proposés, dont 8 par le Conseil administratif; 6 ont été acceptés, et 2 ont été retirés par leur auteur. Il y a eu 9 votes de l'Alternative, soudée en vue de conserver un budget non modifié. Il y a eu un vote à l'unanimité du Conseil municipal et un vote un peu «méli-mélo», dirai-je, non représentatif d'une majorité. Il y a eu un vote de l'Alternative accompagnée des démocrates-chrétiens, et un autre de l'Alternative, des démocrates-chrétiens et des radicaux. D'un point de vue global, 19 votes ont été effectués de manière électronique et 4 à main levée. Dans les projets d'arrêtés que nous avons acceptés au deuxième débat, nous avons voté finalement un excédent de revenu présumé qui a augmenté de 700 000 francs par rapport à ce qui avait été proposé à 8 h ce matin. Voilà mon petit résumé succinct.

Le président. En troisième débat, nous avons été saisis de cinq amendements.

*Page 15, cellule 0002, Administration centrale,
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Entente demandant la suppression de quatre demi-postes de coordinateurs. Cet amendement propose une diminution de 200 000 francs. L'ancien montant est de 6 435 338 francs et le nouveau montant serait de 6 235 338 francs.

M. Alain Fischer (R). L'Entente a déposé en troisième débat cette demande de diminution de 200 000 francs pour les raisons suivantes. Jusqu'à cette année, à entendre les deux magistrats concernés par les travaux de coordination de la démocratie participative, MM. Tornare et Ferrazino, nous avons eu l'impression que celle-ci fonctionnait à merveille. Je vois même M. Ferrazino lever le poing, signalant par là qu'il vient de gagner cette lutte.

¹ Rapports, 3571, 3857.

Or nous découvrons aujourd'hui dans le projet de budget que l'on demande quatre demi-postes pour effectuer ce travail. Nous nous demandons donc si ce sont les magistrats de gauche qui font mal leur travail ou les groupes municipaux de l'Alternative qui ne croient pas au travail de leurs propres magistrats. Voilà notre dilemme. Quant à l'Entente, elle a fait confiance pendant quatre ans aux deux magistrats intervenant principalement dans les questions de démocratie participative; c'est pour cette raison qu'elle demandera, pour appuyer la confiance de la gauche en ses magistrats, de retirer simplement ces quatre demi-postes de coordinateurs, ce qui équivaut à une diminution de 200 000 francs. J'espère bien que l'Alternative suivra ses magistrats en fonction depuis plus de trois ans et demi, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Monsieur le président, vous répondrez à M. Fischer de la part de l'Alternative, et non pas seulement de la part de mon groupe, que nous avons pleinement confiance en nos magistrats. Je suis heureux de constater que même la droite reconnaît la qualité du travail de concertation que nos magistrats mènent sur le terrain avec leurs experts.

Cependant, Monsieur Fischer, ne confondez pas la concertation intelligente avec la démocratie participative qui, elle, va bien plus loin! La démocratie participative consiste à permettre à toute la population, qu'elle se regroupe déjà ou non, de participer aux décisions, anticipant ainsi le temps de la concertation, laquelle est bien menée actuellement et nous nous en félicitons.

La droite aussi bien que la gauche ont demandé une grande transparence dans les relations entre l'administration et la population. A cette fin, ces quatre demi-postes devraient servir à structurer clairement, de manière plus continue, les relations avec la population, et surtout, comme nous l'avons déjà dit en premier débat, de permettre à la population d'identifier des interlocuteurs fiables et stables dans l'administration, ce qui ne peut être le cas maintenant. Il faut qu'il y ait dans l'administration des personnes qui, de manière interdépartementale, puissent permettre à toute l'administration de travailler davantage en liaison avec la population. C'est pour cette raison que nous demandons de maintenir ces quatre demi-postes.

M. Alain Fischer (R). Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Mino. C'est bien ce que j'avais cru comprendre: la gauche ne fait pas confiance à ses magistrats! M. Mino, que je tiens pour un interlocuteur fiable, identifiable comme tel, vient en fait par son intervention de répondre à mon interrogation sur ce point. Je l'en remercie.

M. Robert Pattaroni (DC). J'ai deux remarques à faire: premièrement, ceux qui vivent la politique de proximité savent bien que les magistrats sont heureusement toujours irremplaçables et qu'un fonctionnaire ne sera toujours qu'un fonctionnaire. Alors, ne vous faites pas d'illusion! Les personnes qui obtiendront les quatre demi-postes en question, dans la mesure où elles seront bien entendu chargées de présenter le point de vue des autorités, ne pourront évidemment pas agir aussi bien que les magistrats. Que vous le vouliez ou non, c'est ainsi! Tant mieux, d'ailleurs, c'est là un des charmes de la démocratie helvétique.

Deuxièmement, je constate que, même quand la gauche fait des propositions raisonnables, l'Entente n'est pas forcément d'accord avec elle. Mais, dans le cas présent, l'Alternative a compris que, pour être performant, il faut réunir ces quatre coordinateurs en une cellule au niveau des autorités, et en cela elle a raison. C'est ce que nous avons dit concernant le développement durable.

Mis aux voix, l'amendement de l'Entente demandant une diminution de 200 000 francs est refusé par 39 non contre 30 oui.

Page 25, cellule 100180, Encouragement à l'économie et au tourisme genevois, groupe de comptes 365, Institutions privées (Office du tourisme de Genève, page jaune 124).

Le président. Nous avons reçu un amendement présenté par M. Pierre Muller et demandant une augmentation de 200 000 francs destinée à réintroduire la subvention destinée à l'Office du tourisme de Genève. L'ancien montant est de 150 000 francs et le nouveau montant s'élèverait à 350 000 francs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je me suis déjà exprimé longuement à ce sujet. Je vous signale qu'il ne s'agit pas d'un amendement personnel de ma part, mais qu'il émane du Conseil administratif. Je vous demande donc, pour les bonnes raisons que j'ai signalées en deuxième débat, lors de la séance de 10 h, de réintroduire les 200 000 francs que vous avez enlevés et qui sont destinés à l'Office du tourisme.

M. Pierre Maudet (R). Nous venons de parler de démocratie participative... Je vous invite ce soir à faire un pas en direction du tourisme participatif. Vous avez évoqué tout à l'heure des arguments pertinents, mais l'on corrige d'autant mieux des attitudes que l'on fait partie de la direction ou du conseil décidant ces marches à suivre. Pour la raison simple que nous consacrerons quelques menus

francs à l'Office du tourisme en participant financièrement à l'effort touristique de Genève, nous pourrions d'autant plus facilement influencer sur les options prises par cet office. Il me semble que cet argument supplémentaire doit plaider en faveur de la participation financière – qui reste modeste, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en comparaison avec d'autres villes – de la Ville à l'Office du tourisme.

M. Gérard Deshusses (S). Nous, l'Alternative, tenons tout d'abord à rappeler que, si notre opposition à cet amendement est réelle, ce n'est pas dû au fait que nous sommes contre les étrangers et que, tout à coup, nous sommes devenus des partis xénophobes – ce que nous avons cru comprendre que certains insinuaient ce matin en deuxième débat – mais c'est pour d'autres raisons que je vais vous expliquer rapidement.

Tout d'abord, si nous comprenons la demande de M. Muller et du Parti radical, néanmoins, nous ne comprenons pas la démarche du premier. En effet, nous avons déposé il y a quelques mois la motion M-275 qui a été votée à l'unanimité du Conseil municipal le 25 mai 2002 et qui demandait différentes choses: en premier lieu que l'Office du tourisme défende un tourisme de proximité; deuxièmement, qu'il ne défende pas seulement les activités culturelles de prestige, mais l'ensemble des activités culturelles de ce canton; troisièmement, qu'il soutienne des actions dans le cadre du développement durable.

Cette motion, acceptée de tous et renvoyée au Conseil administratif, n'a pas reçu de réponse. Nous le regrettons infiniment, car, si M. Muller et ses services nous avaient répondu, Mesdames et Messieurs de la droite, et si la réponse nous avait convenu – cela va de soi – nous aurions eu ce soir le plaisir de voter les 200 000 francs demandés dans cet amendement. Faute de réponse, nous ne sommes pas en mesure de le faire. Mais il va de soi – et nous nous y engageons formellement ici – que, sitôt que M. Muller et ses services auront répondu à cette motion, sitôt que cette motion nous aura satisfaits dans ces réponses, sitôt que M. Muller aura déposé un projet d'arrêté de 200 000 francs après les réponses données – et des réponses satisfaisantes – nous nous engagerons à voter ce crédit immédiatement. Pour l'heure, nous refusons de le voter. (*Applaudissements.*)

M. René Winet (R). Je suis vraiment déçu d'apprendre ce soir que vous n'avez pas reçu de réponse de la part du Conseil administratif concernant la motion que vous avez déposée. Je suis navré, je n'en étais pas informé. Je me suis battu pendant trois ans pour que nous puissions ensemble travailler pour le tourisme et pour l'Office du tourisme à Genève. (*Remarque de M. Muller.*) Mais j'ai

bien compris que, en début d'année, le Conseil administratif va répondre à cette motion, et que vous allez entrer en matière pour aider l'Office du tourisme qui – je le répète encore une fois – s'efforce jour après jour, avec 45 employés, d'amener à Genève des clients de tous les coins du monde.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les touristes ne viennent pas à Genève dépenser leur argent tout simplement pour que nous l'utilisions à des choses qui ne sont pas proches de vos convictions, dans l'Alternative; ce n'est pas vrai! L'argent dépensé à Genève dans le domaine du tourisme est à nouveau investi dans des projets qui vous intéressent et qui vous sont chers à vous aussi.

Je trouve que vous devriez vous abstenir ce soir. Après que nous avons voté 1,4 milliard de francs aujourd'hui, vous voulez refuser 200 000 francs destinés à une institution, ici, à Genève, qui...

Une voix. L'Alternative à la buvette!

M. René Winet. ... qui se bat pour l'industrie. D'ailleurs, n'oubliez pas que le tourisme est quand même la troisième industrie de Genève, c'est important. Quant à moi, je suis persuadé que le Conseil administratif va vous donner une réponse et qu'elle va vous satisfaire. L'Office du tourisme – je le sais, tout comme M. Muller, qui fait partie de son comité – se donne toutes les peines du monde pour répondre aux demandes que vous avez déposées. Alors, encore une fois, et pour la dernière fois de cette législature, je vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voter ce crédit de 200 000 francs pour l'Office du tourisme de Genève ou de vous abstenir.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je viens de discuter de cette affaire avec mes collègues du Conseil administratif. Nous prenons l'engagement – en tant que Conseil administratif, je le dis bien – de répondre dans de brefs délais, c'est-à-dire à la session plénière de janvier, à la motion M-275 dont M. Deshusses a fait état tout à l'heure. Je crois que nous devons véritablement donner un signe d'encouragement à l'Office du tourisme en votant cet amendement de 200 000 francs. Je pense que ce n'est pas une dépense incongrue, mais une dépense raisonnable qui lui permettra de respirer un peu et montrera l'intérêt du Conseil municipal de la Ville de Genève à son égard.

Si, pour certains, il est douloureux de voter oui et d'accepter cet amendement, comme M. Winet et mes collègues du Conseil administratif, je leur demande de s'abstenir, mais de laisser au moins le Conseil municipal prendre ses responsabilités aujourd'hui concernant cette affaire. Je vous en remercie d'ores et déjà.

M^{me} Renate Cornu (L). Je ne voudrais pas que quiconque dans cette enceinte vote contre ses convictions. Cependant, j'aimerais bien vous demander ce qu'est exactement le tourisme de proximité, par rapport à un tourisme tout court, celui que vous pratiquez tous quand vous allez plus ou moins loin. S'il vous plaît, expliquez-moi exactement ce que vous entendez par ce tourisme de proximité que l'Office du tourisme de Genève devrait pratiquer.

M. Georges Queloz (L). C'est ceux qui se déplacent à pied et à cheval!

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'argumenterai aussi en faveur de la réintroduction de la subvention de l'Office du tourisme.

Le président. Monsieur Lathion, je vous prie de m'excuser de vous interrompre, mais ce n'est plus possible. Monsieur Deshusses, vous n'avez pas le droit de téléphoner à l'intérieur de cette salle, vous le savez! Vous pouvez vous déplacer de quelques mètres. (*M. Deshusses présente ses excuses.*)

M. Jean-Charles Lathion. Ce que je souhaite dire, c'est que, nous, démocrates-chrétiens, sommes assez déçus de voir les positions dogmatiques prises du côté des bancs de l'Alternative, car nous avons, pour notre part, retiré certains amendements que nous avons proposés suite à l'argumentation du magistrat concerné et à celle de la gauche. Or nous constatons que les verrous sont complètement fermés de votre côté et que vous n'êtes pas prêts à revenir sur certaines dispositions que vous avez prises. Nous pensons que la réintroduction de la subvention en faveur de l'Office du tourisme est une nécessité pour les raisons qui ont été évoquées ce matin, c'est-à-dire la volonté de cet organe de travailler dans l'optique d'un développement durable. Vous n'en tenez absolument pas compte, et nous souhaiterions que vous puissiez revenir sur votre décision en réintroduisant cette subvention de 200 000 francs, ce qui serait une preuve de reconnaissance des activités de l'Office du tourisme.

M. Gérard Deshusses (S). Je vous prie de m'excuser pour l'intervention malheureuse que je vous ai contraint à faire tout à l'heure, Monsieur le président, quand je téléphonais. J'ai mal agi, mais c'était pour des raisons affectives.

Cela dit, pour répondre à M^{me} Cornu, je lui préciserai qu'un tourisme de proximité, quand on va «plus ou moins loin», c'est moins loin, c'est relativement rap-

proché, tandis qu'un tourisme de proximité qui est plus lointain, ce n'est plus un tourisme de proximité, c'est tout! Mettons que, quand on commence à prendre l'avion pour franchir des distances qui ne sont plus celles couvertes par la compagnie EasyJet, il s'agit d'un tourisme qui n'est plus de proximité. (*Remarque de M. Schweingruber.*) A question simple, réponse simple, Monsieur Schweingruber!

En ce qui concerne la proposition de M. Muller, nous saluons sa bonne volonté ce soir, mais nous regrettons qu'elle n'ait pas été plus rapide. Comme le disait ma grand-mère qui s'y connaissait un peu, malheureusement, «les belles promesses rendent les fous joyeux»; quant à moi, je veux bien être joyeux, mais pas à cause des promesses. Par conséquent, nous allons attendre avec sérénité les réponses à notre motion M-275. Nous estimons qu'elles seront satisfaisantes, en raison de la bonne volonté évidente que nous constatons ici ce soir. Dès que ces réponses auront été fournies, c'est-à-dire au mois de janvier, Monsieur Muller, vous viendrez avec votre projet d'arrêté en faveur de l'Office du tourisme et – nous nous y engageons formellement – l'Alternative votera ces 200 000 francs sur le siège, je vous le promets. Mais vous nous apporterez auparavant des réponses satisfaisantes à notre motion. Quoi de mieux? (*Applaudissements.*)

M^{me} Linda de Coulon (L). Je crois que c'est le moment de placer un adage qui n'est pas de moi, mais de Coluche. Tout à l'heure, M. Tornare et d'autres conseillers municipaux évoquaient les téléspectateurs qui nous regardent. Eh bien, moi, je dis: «Les téléspectateurs apprécieront», parce que la télévision a ce grand avantage par rapport à la radio que, les parasites, on les voit!

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif demandant une augmentation de 200 000 francs est refusé par 37 non contre 33 oui (2 abstentions).

Page 44, cellule 2301, Direction de la Division de la voirie, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Entente demandant une diminution de 135 548 francs correspondant à la suppression du poste d'adjoint de direction de la Division de la voirie. L'ancien montant est de 1 806 824 francs et le nouveau montant serait de 1 671 276 francs.

M. Jean-Marc Guscetti (L). Nous avons bien réfléchi et nous nous sommes dit que, finalement, les 135 548 francs pour un poste d'adjoint de direction à la

Voirie, ce sont 135 548 francs d'impôts supplémentaires pour le contribuable citoyen, et tout cela pour quoi? Pour assurer une passation de pouvoir ou de responsabilités un peu nébuleuses à la Direction de la voirie. Mais nous tenons à souligner que, selon notre perception de la situation, c'est assez logique, puisque vous, dans l'Alternative, êtes dans une logique de création d'emplois; la boucle est bouclée.

Mais, nous, nous nous grattons un peu la tête et nous nous disons que c'est un exemple de surqualité. Quelle entreprise pourrait se permettre une telle démarche? Aucune. Quel collaborateur, dans une entreprise, pourrait se permettre d'avoir un collègue en doublon pendant une année, qui l'aide, qui l'écoute et à qui il passe les éléments à traiter? Aucun. Nous avons donc un peu l'impression d'être sur la planète Mars, d'autant plus que le moment est mal venu, puisque les prestations actuellement offertes par la Ville de Genève aux citoyens en termes de propreté et d'hygiène – mais nous savons que cela va changer – ne sont pas très bonnes, comme en témoignent les pétitions, les articles dans les journaux et les photos que nous voyons régulièrement. La qualité, c'est aussi cela, finalement: c'est adapter les moyens aux besoins et penser en priorité aux citoyens avant de penser à soi-même ou à des éléments plus personnels ou particuliers.

Voilà ce que nous tenions à dire en troisième débat. C'est la raison pour laquelle nous aimerions vivement vous inviter à accepter cet amendement demandant la suppression du montant en cause. Merci d'avance.

Mis aux voix, l'amendement de l'Entente demandant une diminution de 135 548 francs est refusé par 38 non contre 35 oui (1 abstention).

Page 66, cellule 310641, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Compagnie Confiture, page jaune 132).

Le président. Nous avons reçu un amendement des Partis libéral et démocrate-chrétien demandant une augmentation de 50 000 francs correspondant à l'introduction d'une subvention à la Compagnie Confiture. L'ancien montant est de 3 193 965 francs et le nouveau montant s'élèverait à 3 243 965 francs. La parole n'étant pas demandée, nous allons procéder au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 32 oui (5 abstentions).

Page 67, cellule 310646, Cinéma, groupe de comptes 365, Institutions privées (Fonds pour création et production cinématographiques, page jaune 133).

Le président. Nous avons reçu un amendement des démocrates-chrétiens demandant une diminution de 200 000 francs correspondant à l'ajustement de la subvention du Fonds pour création et production cinématographiques, en fonction de l'invite de la motion M-286, renvoyée à la commission des arts et de la culture le 7 octobre 2002. L'ancien montant est de 2 611 300 francs et le nouveau montant serait de 2 411 300 francs.

M. Didier Bonny (DC). C'est moi qui ai déposé cet amendement, mais je l'ai fait également au nom de l'Entente. Peut-être ne l'avez-vous pas entendu dans le brouhaha ambiant de cette enceinte, mais il s'agit d'un amendement demandant une diminution de 200 000 francs, et non pas de 700 000 francs comme celui que nous avons déposé lors du deuxième débat. Cette diminution de 700 000 francs ayant été refusée, nous revenons avec un amendement demandant une diminution de 200 000 francs que, logiquement, l'Alternative devrait voter avec nous pour la raison suivante.

Le 7 octobre 2002, nous avons débattu au sein du Conseil municipal de la motion M-286, intitulée «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique». Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture, et nous ne savons pas ce qui va ressortir de ses délibérations. Admettons, dans notre grande générosité, que cette motion soit acceptée en commission – ce qui, finalement, pourrait être vraisemblable, étant donné que, à l'exception du Parti libéral, tous les partis l'ont cosignée. Que demande-t-elle, cette motion? Je vous en lis l'invite: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de consacrer à l'avenir 1% du budget de la culture à la création cinématographique, ce qui représente un doublement du crédit actuel, soit 850 000 francs supplémentaires pour l'année 2003.» Or, dans le budget 2003, le Conseil administratif a déjà ajouté 350 000 francs à cette fin. Si nous voulons être en accord avec ce qui a été voté par le Conseil municipal le 7 octobre, il faut donc ajouter 500 000 francs, et non pas 700 000 francs.

Si, ce soir, l'Alternative refuse de diminuer ce crédit de 200 000 francs, elle votera exactement le contraire de ce qui est écrit dans la motion M-286 que j'ai ici sous les yeux et dont elle est elle-même à l'origine. Dans ce cas, il ne faudra dorénavant plus compter, en l'occurrence, sur nous, les groupes radical et démocrate-chrétien, pour voter ce genre de motion, car cela voudrait dire que nous nous faisons rouler dans la farine. J'espère donc, Mesdames et Messieurs de l'Alterna-

tive, que vous serez cohérents avec ce que vous avez voté le 7 octobre et que vous accepterez, au nom de la cohérence, ce modeste amendement demandant une diminution de 200 000 francs. (*Quelques applaudissements.*)

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Au nom de la cohérence, l'Alternative maintient la position qu'elle a défendue lors du deuxième débat. Effectivement, les groupes radical et démocrate-chrétien ont signé la motion M-286. Il se trouve que M. Didier Bonny semble présumer que, en commission, elle serait acceptée. Nous nous réjouissons donc de voir les Partis démocrate-chrétien et radical soutenir le cinéma à Genève. Je pense que ce ne sont pas 200 000 francs de plus que prévu dans une subvention – qui reste de toute façon inférieure à ce que nous pouvons espérer depuis des années dans ce domaine – qui feront trembler ces deux partis. Nous maintenons donc notre position. (*Quelques applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Je dois dire que, malheureusement, l'intervention de la conseillère municipale socialiste ne me surprend pas tant. Mais je voudrais quand même signaler que, en plus de l'augmentation de 350 000 francs inscrite au projet de budget, l'ajout de 500 000 francs que nous proposons équivaut à 850 000 francs de plus au projet de budget 2003 pour le cinéma, et non pas, comme vient de le dire M^{me} Keller Lopez, à 200 000 francs de plus. Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit! Très bien, je prends acte du fait que l'Alternative ne souhaite pas faire comme elle l'a dit, même s'il y a un conseiller municipal qui, à deux mètres de moi dans cette enceinte, n'arrête pas de répéter ce slogan à longueur de séance. Je le regrette, mais toutes les personnes qui sont en train de nous regarder en ce moment peuvent se rendre compte que l'Alternative ne fait pas ce qu'elle dit, et c'est bien dommage. (*Quelques applaudissements.*)

M. Jean-Marc Guscetti (L). La personne à l'origine de cette augmentation de 700 000 francs nous avait habitués à des rôles qui se situaient entre Arlette Laguiller et Forrest Gump. (*Brouhaha.*) Parlons un peu de cinéma, parce que, pour ce prix, il faut que nous en ayons pour notre argent! En plus de ces deux rôles habituels d'interprétation, ce soir, c'est un troisième rôle qui émerge, et peut-être une nouvelle facette de cet acteur décidément plein de talent. Ce nouveau rôle est certainement celui de Jack l'Eventreur, qui saigne mère Genève de 700 000 francs.

C'est quand même énorme! Nous en sommes pantois, parce que le désastre est important. Si nous considérons cette soirée de manière globale, nous sommes manifestement dans une superproduction hollywoodienne qui enterre *Le Sei-*

gneur des Anneaux, La Guerre des Etoiles, Schwarzenegger et Rambo. Là, Hollywood – l'Amérique, le grand Satan – est véritablement «largué», en termes de montants. Notre budget s'élève à plus de 1 milliard de francs suisses! Quel producteur, quel réalisateur, quel acteur hollywoodien et même mondial n'aurait rêvé d'une telle masse d'argent? Paradoxalement, elle vient de ceux qui condamnent l'argent. C'est là un des mystères du cinéma, et c'est pour cela que nous gardons pour lui une certaine affection et qu'il conserve un certain côté magique.

Nous pouvons donc inviter tout le monde à acheter le DVD collecteur de cette soirée, puisqu'il contient la bande à Bonnot, Jack l'Eventreur, *Le Nom de la Rose*. Pourquoi citer ce dernier film? Parce que je vous rappelle que les moines y poursuivent ceux qui rient et ceux qui sourient. Vous vous rappelez que dans les épisodes théâtraux précédents... (*Brouhaha.*)

Alors – cerise sur le gâteau, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et j'espère que vous achèterez ce DVD – il y a des bonus, et il y en a même à profusion, en doublons, voyez-vous, surtout dans les séquences sur le Service de la voirie. Pour résumer, je dirai que cette soirée est véritablement le plus grand hold-up de l'histoire, et ce qui est absolument dément – sur ce point, nous tenons à féliciter l'Alternative – c'est que, contrairement au film de l'attaque du train postal Glasgow-Londres, ce hold-up est parfaitement légal. Je ne dirai qu'un mot, cinq lettres, cela commence par «b»... Bravo! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny demandant une diminution de 200 000 francs est refusé par 40 non contre 35 oui.

M. Alain Fischer (R). Je m'élève contre l'attitude de M. Künzi – vous lui communiquerez mes propos, Monsieur le président – qui se vote lui-même son crédit de 700 000 francs. Je trouve cela scandaleux! (*Applaudissements.*) J'utiliserai pour une fois la télévision, ce qui n'est pas de mon style, pour dire aux téléspectateurs que M. Künzi a simplement voté pour se donner un salaire! Voilà! (*Applaudissements.*)

Le président. La parole est à M. Künzi, qui a été mis en cause.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). (*Huées.*) Je me permets de prendre laconiquement la parole... J'espère que ceux qui sont pour la liberté d'expression se tairont.

Le président. Monsieur Künzi, attendez un instant.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Le temps qu'il cuve!

M. Daniel Künzi. Je vous prie de m'excuser de me répéter. J'espère que ceux qui sont pour la liberté d'expression me laisseront parler. Visiblement, ce n'est pas le cas de tout le monde. Ce crédit de 700 000 francs est destiné à la production cinématographique; ce n'est pas un crédit personnel, au cas où vous ne l'auriez pas compris. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans quelques instants, vous aurez les arrêtés finaux de cette discussion budgétaire concernant l'année 2003. Auparavant, j'aimerais remercier quelques personnes qui ont travaillé d'arrache-pied aujourd'hui pour préparer les dossiers et assurer le suivi de nos débats, derrière cette enceinte, dans la petite salle en deçà de celle des pas perdus. J'aimerais les nommer tous, espérant n'oublier personne.

Je commence par le Secrétariat général, et remercie M. Jean Erhardt, secrétaire général, M. Burri, secrétaire-juriste, M. Hermann, de la Direction des finances, MM. Lassaue, Mariaux et Pasteur, M^{me} Krebs, M. Veyrat, M^{me} Fontaine, responsable de la Section budget, M^{me} Moor, ainsi que le bureau du Conseil municipal et son président, qui ont fort bien travaillé ce soir; on peut les applaudir également. (*Applaudissements.*) J'aimerais également remercier l'équipe du Secrétariat du Conseil municipal, parce que cela n'a pas été simple pour eux, surtout pour sa responsable, M^{me} Cabussat, pour qui c'était la première expérience de notre séance budgétaire. Je remercie également M^{me} Conus, M^{me} Follet, à la tribune, et chargée de l'enregistrement et des micros, M. Hercod, au clavier du vote électronique, qui a appuyé sur les boutons avec talent. (*Applaudissements.*) Je ne voudrais pas oublier nos huissiers: M. Murzynowski, que vous connaissez bien, et M. Baldassari, huissier du Conseil d'Etat, qui a donné un coup de main. (*Applaudissements.*) Je remercie les agents de sécurité municipaux qui ont assuré la sécurité, le capitaine Wicky, présent pendant une bonne partie des débats pour assurer la sécurité concernant les risques d'incendie, et, bien sûr, la presse, qui a dû assumer cette longue journée. Finalement – mais oui, j'allais y venir, je gardais cela pour la bonne bouche – je remercie mes collègues du Conseil administratif. Vous avez remarqué que tout le monde a tenu un débat budgétaire très digne et je vous en remercie. *Habemus budgetum!*

Le président. Après ces remerciements de M. Muller auxquels je m'associe, j'aimerais aussi vous remercier, chers collègues, aussi bien de l'Alternative que de l'Entente, pour la bonne tenue de nos débats, mis à part quelques petits débordements. Nous allons maintenant voter les arrêtés, qui sont les mêmes qu'au deuxième débat. Je vous les lis néanmoins *in extenso*, comme le veut la coutume pour le troisième débat.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté par 39 oui contre 36 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté par 48 oui contre 23 non (4 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté par 40 oui contre 19 non (16 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève

sont arrêtées à	1 007 666 425
sous déduction des imputations internes de	95 340 280
soit un total des charges nettes de	912 326 145
et les revenus à	1 045 188 149
sous déduction des imputations internes de	95 340 280
soit un total de revenus nets de	949 847 869

L'excédent de revenus présumé s'élève à 37 521 724 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante: Fr.

a) patrimoine administratif		
dépenses		126 000 000
recettes		<u>0</u>
investissements nets		126 000 000
b) patrimoine financier		
dépenses		29 000 000
recettes		<u>0</u>
investissements nets		29 000 000
c) Total		
dépenses		155 000 000
recettes		<u>0</u>
investissements nets		155 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit: Fr. Fr.

a) patrimoine administratif			
investissements nets			126 000 000
amortissements ordinaires	59 158 075		
amortissements complémentaires		0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 37 521 724		
autofinancement			<u>96 679 799</u>
insuffisance de financement			29 320 201
b) patrimoine financier			
investissements nets			29 000 000
amortissements (autofinancement)			<u>624 878</u>
insuffisance de financement			28 375 122
c) total			
investissements nets			155 000 000
amortissements ordinaires	59 782 953		
amortissements complémentaires		0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 37 521 724		
autofinancement			<u>97 304 677</u>
insuffisance de financement			57 695 323

Le solde non couvert au montant de 57 695 323 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 37 521 724 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2003, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2003 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2003.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2003 des emprunts publics ou d'autres

emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 57 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie au 31.12.2003.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2003, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

Le président. La parole est à M. Oberholzer, sans doute pour une déclaration politique.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, je crois que M^{me} Ducret a demandé la parole avant moi.

M. Bernard Lescaze (R). J'avais demandé la parole, c'est incroyable!

Le président. Vous êtes en troisième position dans la liste des inscrits, Monsieur Lescaze.

M. Bernard Lescaze. Je laisse parler les autres, mais vous m'entendrez!
(Rires.)

M^{me} Michèle Ducret (R). Monsieur le président, je vois que dans cette enceinte on respecte magnifiquement la démocratie, qu'on laisse parler tout le monde, qu'on écoute les minorités... Je viens d'avoir une démonstration extraor-

dinaire ce soir de ce que peut faire une majorité qui a l'intention de museler la minorité. Je n'avais jamais vu cela, même lors du gouvernement homogène. J'ai connu la période monocolor, mais je n'ai jamais vu cela! Je dois dire que je m'en souviendrai! Vous savez comment vont les choses, comment va la roue de la fortune: un jour, elle est bonne pour les uns et, le lendemain, elle est bonne pour les autres. Je vous promets que ce que vous avez fait ce soir vous reviendra un jour en pleine figure et, ce jour-là, je me réjouis de le voir arriver. (*Huées de l'Alternative et applaudissements de l'Entente.*)

M. Bernard Lescaze (R). Je pense que la conclusion de ce débat, alors que chacun dans cette salle savait que le budget serait voté tel que le voulait l'Alternative, est totalement regrettable. C'est en effet la première fois que, parce que les chiffres étaient absolument identiques entre le deuxième et le troisième débat et que tout le monde attendait de pouvoir prendre la parole afin d'exprimer une déclaration finale sur ce débat, la parole n'a été donnée ni à la majorité, qui, sans doute, comme durant toute la journée...

Le président. C'est parce qu'elle n'a pas été demandée, Monsieur Lescaze!

M. Bernard Lescaze. ... ne tenait pas à s'exprimer, ni à la minorité. Non, Monsieur le président, vous n'avez pas présidé de façon démocratique, je suis désolé de vous le dire. (*Protestations.*) Votre bureau aurait sans doute dû mieux vous conseiller. Vous avez terni ce budget, notre image et celle de tout le Conseil municipal, tout comme ceux qui, d'ailleurs, n'ayant que le mot de «morale» et d'«éthique» à la bouche, votent dans leur propre intérêt. Cela s'est produit tout à l'heure et nous l'avons fait remarquer sur nos bancs, je regrette de le dire. J'examinerai d'ailleurs si le fait que la parole ne nous a pas été donnée avant le troisième débat et notamment entre les projets d'arrêtés – alors que nous l'avions demandée – est tout à fait légal, car, même si nous sommes en procédure de vote, Monsieur le président, je n'en suis pas persuadé. De toute façon, ce sont là des procédures désagréables.

Le respect de la démocratie que tant de gens ont à la bouche, notamment en parlant de démocratie de quartier, commence ici; il consiste, lorsque des personnes ont demandé la parole, à la leur donner. Pour ma part, c'est ce que j'avais fait à votre place, Monsieur le président, et c'est ce que je continue à faire quand l'opposition la demande, pendant les débats du Grand Conseil. Je regrette infiniment votre attitude ainsi que celle de votre vice-président, d'ailleurs, je tiens à le dire.

Le président. Si vous n'avez pas eu la parole, Monsieur Lescaze, c'est que vous ne l'avez pas demandée. Je regrette, mais nous étions en procédure de vote, et vous n'avez pas demandé la parole.

M. Bernard Lescaze. On verra!

M. Gérard Deshusses (S). J'aimerais ne prendre la parole à personne; si quelqu'un l'a demandée avant moi, qu'il la prenne! J'ai cru entendre que c'était le cas de M. Fischer ou de M. Oberholzer. Alors qu'il la prenne! J'interviendrai après, Monsieur le président... (*M. Oberholzer fait signe à M. Deshusses de continuer.*) Merci, Monsieur Oberholzer.

En ce qui concerne le groupe socialiste, nous n'allons pas ce soir faire des procès d'intention. Effectivement, d'habitude, les positions des partis sont données avant le vote, mais celui-ci n'aurait pas été modifié pour autant. L'essentiel, c'est quand même que les positions des partis, au terme de ce débat, soient données, et nous avons l'occasion de le faire maintenant. Autrement dit, je conviens qu'il y a faute de procédure, mais la démocratie est néanmoins respectée. La non-démocratie nous aurait tous renvoyés à la maison!

En ce qui concerne le groupe socialiste, nous sommes extrêmement satisfaits, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de la qualité du débat qui a eu lieu aujourd'hui, de sa tenue, des propos échangés et de la rapidité avec laquelle nous avons pu procéder à l'étude et au vote de ce budget. A ma connaissance, jamais cela n'a été fait aussi rapidement. Il est 21 h 30, et nous avons achevé ce débat budgétaire! Je dois dire que cela, vu la qualité du travail effectué, je le répète, est tout simplement remarquable.

En ce qui concerne le groupe socialiste, nous en sommes fiers et heureux, d'autant plus que c'est un travail que nous avons réalisé unis, en tant qu'Alternative, en défendant tous nos objectifs, toutes nos positions. Ce soir, ce budget qui est sous toit est un budget d'Alternative qui nous fait plaisir et qui vient chapeauter un travail de quatre ans. Et nous nous en félicitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous, groupe socialiste, et je pense que c'est également le cas de toute l'Alternative avec laquelle nous avons été extrêmement heureux de travailler. Nous avons montré que notre politique, nos positions étaient les bonnes. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Nous, le groupe libéral, avons également le sentiment que cette journée a effectivement connu des débats d'une bonne tenue

et nous en sommes bien sûr satisfaits. Nous sommes évidemment moins satisfaits du résultat qui voit notre Ville avoir un budget dépassant le milliard de francs et qui, par son insuffisance d'autofinancement sur les investissements, nous contraint à réembrayer la spirale de l'endettement. Comme je l'ai dit ce matin, pour les plans financiers quadriennaux qui nous occupent maintenant et les suivants, le Conseil administratif ne prévoit pas un autofinancement suffisant, en tout cas à 91%, ce qui fait que la dette continuera à augmenter.

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il a fallu trois ans au groupe libéral pour arriver enfin à vous faire tomber les masques, et ce à une semaine de l'Escalade. Nous y sommes aujourd'hui parvenus. Vous vous souvenez sans doute qu'au cours des trois dernières années le groupe libéral est souvent venu vous dire que nous avions des budgets qui dégageaient des bonis; nous avons évoqué la rapine fiscale qui consistait, pour une collectivité, à percevoir plus d'impôts qu'elle n'en avait besoin pour assurer ses missions essentielles et nous avons affirmé que nous voulions à la fois diminuer la dette et les impôts. Année après année, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous nous avez expliqué que nous étions des fanfarons, des utopistes, des rigolos, que nous ne pouvions pas vouloir à la fois diminuer la fiscalité et réduire la dette.

Vous avez sans doute remarqué qu'aujourd'hui nous sommes venus devant vous sans aucune velléité ni aucune prétention quant à la diminution du centime additionnel. Nous espérons pouvoir peut-être, grâce à votre concours, réussir à diminuer la dette. Que nenni non point, nous sommes repartis dans une spirale d'endettement. Vous avez diminué le boni prévu, et nous avons donc une insuffisance d'autofinancement de 28 millions de francs. Si nous pourrions diminuer la dette sur l'exercice 2003, ce n'est que grâce à une trésorerie florissante due à l'exercice 2002 et en aucun cas à votre budget 2003.

Vous avez plombé ce budget, vous avez manifesté votre volonté claire et nette. La dette, vous vous en fichez comme de votre premier boni, si je puis dire, et nous avons réussi à le démontrer. Je déplore donc ce budget, mais il a au moins le mérite de montrer quelles sont vos intentions et votre souci des générations futures dans notre collectivité. (*Applaudissements de l'Entente.*)

M. Jacques François (AdG/SI). Nous sommes très contents d'avoir voté le budget dans l'état où il est actuellement. Nous l'avons dit ce matin: il met l'accent sur des points qui sont nos priorités, comme nous l'avons déjà dit. Nous sommes aussi très contents d'avoir voté ce budget ensemble, avec l'Alternative, et je pense qu'il marquera effectivement quelque chose d'important pour nous.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Le vote de ce budget satisfait pleinement le groupe Alliance de gauche (Parti du Travail et Progressistes). Nous sommes convaincus que les montants votés aujourd'hui donneront au Conseil administratif et aux services de l'administration les moyens de poursuivre la politique que défend l'Alternative. Cette Alternative fut conséquente avec elle-même tout au long des débats d'aujourd'hui, en persistant sur les objectifs qu'elle s'était fixés malgré les tentatives de l'Entente de déstabiliser ce budget. Notre vœu le plus cher, c'est que l'Alternative puisse poursuivre au-delà des prochaines élections cette politique consistant à mettre l'humain, quel qu'il soit, au centre de ses préoccupations, à gommer les inégalités. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre afin que, pour toute la population, notre ville soit une ville où il fait bon vivre. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Pierre Losio (Ve). Je dirai juste deux mots en introduction au sujet de ce qui a été dit concernant cette procédure de vote. Je ne crois pas que les gens qui ont suivi ces débats jusqu'au bout aient pu le moins du monde percevoir que nous nous trouvions dans une république bananière ou dans un ancien pays situé dans une zone où la démocratie n'existait pas. Pour notre part, nous ne nous sentons pas frustrés d'exprimer notre déclaration finale après le vote des arrêtés et nous n'y voyons aucune atteinte à la démocratie. Si cela avait été le cas, le président et son bureau auraient manqué de démocratie tant à l'égard de la minorité qu'à l'égard de la majorité. En tout cas, nous ne percevons pas les choses de cette manière.

Ce soir, l'Alternative a fait preuve d'unité et d'une certaine force en défendant son budget. Elle aurait mérité, cette Alternative, une opposition un peu plus épaisse. Nous aurions aimé avoir des adversaires un peu plus trapus dans l'argumentation de leurs propositions. A cet égard, puisqu'il n'y a eu que peu de propositions – si ce n'est celle, carrément obsessionnelle, de la diminution de la dette – nous n'avons trouvé aucune argumentation dans les rangs de l'Entente, qui dit: «Nous sommes favorables à des places de crèches, mais nous votons contre l'augmentation des places de crèches.» «Nous avons déposé une motion pour l'entretien des bâtiments du patrimoine de notre ville, mais nous avons quand même voté contre les 7,5 millions de francs inscrits en supplément au budget par l'Alternative.» Je pourrais multiplier les exemples.

Alors, quand on vient nous parler de la dette pour nous annoncer une fois de plus ce soir que l'Alternative mène la Ville à la catastrophe parce que nous avons, comme l'a dit M. Oberholzer, 28 millions de francs d'insuffisance de financement et d'endettement, je veux juste lui rappeler deux chiffres datant d'une période où l'Entente était largement majoritaire. En 1988, il y a eu 115 millions de francs d'endettement; en 1989, 150 millions de francs d'endettement. Je pense

donc que l'Alternative s'est montrée plutôt raisonnable ce soir, et même, comme l'a dit le magistrat libéral chargé des finances, prudente dans l'estimation des recettes et dans la construction générale de ce budget.

La personne qui s'est exprimée au nom du Parti radical n'est malheureusement plus présente. Elle nous a signifié que la roue de la fortune pouvait tourner, mais, quant à moi, je ne pense pas qu'il s'agisse ici de la fortune. Pour ma part, je pense que, quand on parle du peuple genevois, et notamment des citoyens de la ville, on ne parle pas de la fortune, mais de citoyens responsables qui auront à s'exprimer dans quelques mois sur une politique défendue par les groupes de l'Alternative. Cette dernière, dans un climat de difficultés financières extrêmement graves qui ont duré plusieurs années, a réussi à maintenir les prestations à la population – et je crois que la population sait ce que cela signifie – dans les domaines social, culturel et sportif.

Je pense que les gens qui ont suivi ce débat ce soir et qui en liront les échos dans la presse ne feront pas confiance à la fortune, mais qu'ils s'exprimeront en connaissance de cause en allant aux urnes. En connaissance de cause, le groupe des Verts, avec toute l'Alternative, se déclare satisfait du travail effectué, mais quand même un peu déçu d'une opposition qui n'a fait finalement que peu de propositions constructives, si ce n'est celle de diminuer la dette. Quant à nous, nous sommes tout à fait à l'aise, puisque nous avons renvoyé en commission les quatre projets d'arrêtés du groupe libéral à ce sujet et que nous sommes prêts à en discuter de manière absolument sereine. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Didier Bonny (DC). Il est vrai que nous pouvons déjà nous féliciter de terminer l'étude de ce budget si tôt. En ce qui concerne le vote des arrêtés en troisième débat, nous serions tentés de jeter le bébé avec l'eau du bain, mais il faut raison garder et c'est ce que je vais essayer de faire maintenant dans ma déclaration au nom du groupe démocrate-chrétien.

Tout d'abord, je répondrai à M. Losio, qui a parlé de nos propositions en disant qu'elles n'étaient pas très constructives. Je pense que ces propositions – en ce qui concerne notre groupe en tout cas – ont été faites en commission, particulièrement à la commission sociale et de la jeunesse, comme l'a relevé M. Tornare à la séance précédente. Je rappelle que nous n'y sommes pas pour rien si, ce soir, les prestations municipales ont été augmentées. De même, nous n'y sommes pas pour rien si la Délégation à la jeunesse se trouve renforcée. Ce sont là des propositions constructives que nous avons faites en commission, et nous sommes tout à fait heureux qu'elles aient passé la rampe.

J'ai néanmoins entendu quelqu'un à ma droite dire: «Oui, mais vous avez voté non au budget.» Mais les propositions que nous avons faites représentent 2% de

l'ensemble du budget! Est-ce que, parce que nous avons participé à hauteur de 2% au budget, nous devons voter oui? Je ne pense pas que ce soit le cas. Ce budget, je le répète – en tout cas du point de vue du budget social – s'il nous convient tout à fait... Je m'interromps pour signaler que, tout à l'heure, M. Losio a mis toute l'Entente dans le même paquet par rapport au domaine de la petite enfance, mais je pense qu'il n'a vu ni les radicaux ni les démocrates-chrétiens voter une quelconque diminution pour les institutions de la petite enfance! Cependant, il est vrai que, ce soir, nous sommes bloc contre bloc et que certains ont donc tendance à mettre tout le monde dans le même panier. Néanmoins, au sein de l'Entente – comme au sein de l'Alternative, d'ailleurs – il y a des couleurs différentes, et c'est bien pour cela qu'il y a sept partis dans cette enceinte et non pas seulement deux.

Cela dit, nous sommes, quant à nous, inquiets pour 2003 par rapport au problème de l'autofinancement, à celui de la dette et du contexte économique dans lequel nous nous trouvons actuellement. Nous ne pouvons pas aller ainsi, la fleur au fusil, et nous ne pouvons que nous inquiéter par rapport à ce qui va se passer ensuite.

Enfin, j'aborde un dernier point. On a beaucoup parlé des élections municipales de 2003, et c'est normal; soudainement, elles approchent et on ne sait pas ce qui va se passer. Par conséquent, loin de moi la prétention de dire que la majorité va basculer, que ceux-ci vont entrer au Conseil municipal et que ceux-là vont en sortir. On n'en sait rien du tout. Mais je voudrais quand même dire que l'attitude de l'Alternative, lors de certains votes – et à ce sujet, je rejoins M^{me} Ducret, et je regrette qu'elle soit partie – a été parfois à la limite du mépris pour des propositions qui tenaient tout à fait la route. Il faut faire attention à cela, car on ne sait pas ce qui peut se passer à l'avenir. Les gens qui se trouvent au centre, comme le Parti démocrate-chrétien – d'ailleurs, M^{me} Johner a repris tout à l'heure le slogan *Au centre, l'humain*, c'est formidable! – il faut se garder de les repousser trop de l'autre côté. Un jour, on pourrait devoir s'en mordre les doigts, et ce serait dommage, car on pourrait une fois avoir besoin de ces gens-là. (*Quelques applaudissements.*)

M. André Hediger, maire. Souhaitant être le dernier orateur, j'aimerais m'exprimer au nom du Conseil administratif. Ce matin, j'ai dit, au nom de mes collègues du Conseil administratif, qu'il nous faudrait un budget ce soir; je remercie donc ceux qui l'ont voté. Je vous remercie au nom des fonctionnaires qui, durant toute l'année, effectuent un travail indispensable dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse du social, de la culture, des constructions, du nettoyage et de l'embellissement de notre ville. Ces personnes jouent donc un rôle important pour notre ville. Si Genève a une telle renommée, c'est aussi grâce à

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

tous ces gens. Ce soir, alors que vous avez voté ce budget, je pense à tous ces collaborateurs. S'ils vous ont regardés sur TV Léman bleu, ils doivent être encouragés à s'investir encore plus dans leur travail.

Je vous remercie aussi au nom de toutes les personnes qui bénéficient d'une subvention et font un travail important dans notre ville, qu'il s'agisse du domaine social, culturel ou sportif. Vous savez que ces personnes subventionnées ne ménagent pas leur dévouement; ce sont des gens de toutes nationalités et de tous horizons. Par le biais des subventions que nous octroyons, nous renforçons le tissu social de notre ville, ce qui est important dans une cité comme la nôtre, où près de 150 nationalités sont représentées. Ces personnes paient des impôts et s'investissent dans nombre d'organisations qui contribuent au dynamisme de notre ville. C'est à eux que je pense au moment du vote de ce budget.

Quant à ceux qui l'ont refusé, ils oublient que le budget voté aura de grandes répercussions sur l'économie de notre ville. Tout le monde sait que l'année 2003 risque d'être un peu plus difficile. Les retombées économiques du budget voté sont importantes dans tous les domaines et, notamment, dans celui de la construction, de l'entretien de nos immeubles, etc.; en effet, vous avez ajouté des sommes supplémentaires pour ces rubriques. Ce sont là aussi des éléments qui contribuent au développement économique de notre ville.

Le budget voté ce soir permettra donc au Conseil administratif de continuer à assurer le développement et le rayonnement de notre ville; il a aussi un impact sur l'année prochaine et les années suivantes et représente un espoir pour ceux qui ont des difficultés en ce moment. C'est pour toutes ces raisons que, ce soir, je tenais à vous remercier du vote de ce budget. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je tiens à vous remercier sincèrement et à vous adresser, à toutes et à tous, mes vœux pour de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 21 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4022
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4022
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B). Troisième débat	4023
4. Propositions des conseillers municipaux	4045
5. Interpellations	4045
6. Questions écrites	4046

La mémorialiste:
Marguerite Conus